

Règlement Coupe des Landes de Trail

Article 1 : La Coupe des Landes de Trail est différente du Championnat des Landes de Trail.

Article 2 : Le Championnat des Landes de Trail est réservé aux licenciés(ées) de la FFA de l'année en cours, licence compétition, et porteur du maillot du club le jour de la course. Ce championnat n'existe pas à ce jour.

Article 3 : La Coupe des Landes de Trail est ouverte aux licenciés(ées) et non licenciés(ées).

Article 4 : La Coupe des Landes de Trail, concerne toutes personnes, habitant dans les Landes, et/ou licenciés(ées) dans un club ou une association des Landes de Course à Pied.

Article 5 : Le premier de chaque catégorie, homme et femme, sera récompensé d'un trophée. Trail court : de Junior à Vétéran 5. Trail découverte : de Cadet à Vétéran 5. Ces récompenses sont différentes de celles de la course organisée, et pourront donc se cumuler.

Article 6 : La 1ère Coupe des Landes aura lieu le Dimanche 9 avril 2017, à Peyrehorade, pour le Trail Court ; et le Dimanche 7 mai 2017, à Saint Vincent de Tyrosse, pour le Trail Découverte.

Article 7 : La Coupe des Landes est organisée par la CDCHS 40. Une banderole « Coupe des Landes de Trail » sera prêtée par la CDCHS 40, et sera à installer. Les trophées seront offerts par la CDCHS 40. La responsabilité et les différentes assurances de la course organisée, sont dépendantes de l'organisateur.

Article 8 : Le classement de cette Coupe des Landes, devra être donné par l'organisateur ou le chronométrateur à la fin de la course.